



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

## COMPTE RENDU DU 22 OCTOBRE 2024

---

### PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS,  
Mme TORRES

### ABSENTS EXCUSES

Mme NISSATO

### ABSENT

M. BIATO, M. REVERSADE

### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 17 septembre 2024 à l'unanimité.

### 2. Acquisition de terrain aux Planes et dossiers « notaires »

- La promesse de vente à la Commune du terrain des Planes jouxtant le cimetière a été signée le 21 octobre. La vente définitive est prévue le 26 décembre.
- Trois dossiers (vente Commune / Chort, vente Commune / Lescombe et vente Réversade / Commune) de régularisation de déplacement de chemins ruraux sont prêts chez Me Diot – Dudreuilh. Ils pourront être finalisés incessamment.

Pour le dossier de changement d'assiette concernant les terrains Letexier-Corjon et la Commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le transférer à l'étude de Me Peybernes.

### 3. Recettes nouvelles – répartition du FPIC

- M. MONTI propose d'inscrire au budget, article 61524 (Bois et forêts), la somme de 5 706 € versée par la Communauté de Communes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Proposition adoptée à l'unanimité.

- De même, le Conseil adopte, à l'unanimité, la proposition d'inscription au budget, article 61524, la somme de 20 413,81 € provenant du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux.

- Le Conseil départemental a versé à la Commune la somme de 1 500,39 € au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2024.
- La Commune a reçu une subvention de 212 € concernant les monuments aux morts.

#### 4. Ajustement budgétaire

La Commune doit commencer à rembourser le prêt contracté auprès du Crédit Agricole Charente Périgord. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 5 505 € au compte 1641 pour la part remboursement de capital, et 753 € au compte 66111 pour le paiement des intérêts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'affectation de quelques postes insuffisamment dotés dans le budget primitif, pour un montant total de 3 491 €. La compensation est réalisée sur le compte 61524 (Bois et forêts).

#### 5. Cérémonies du 11 novembre

Mme TORRES présente l'organisation des cérémonies :

- Rassemblement à 10h devant la mairie de Pressignac-Vicq.
- Rassemblement à 11h30 devant la mairie de Cause de Clérans.
- Vin d'honneur à 12h offert par la municipalité de Pressignac-Vicq.

#### 6. Arbre de Noël

Le dimanche 8 décembre, le Père Noël se déplacera dans les rues de la Commune en calèche.

#### 7. Questions diverses

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église (visite annuelle : 170 € HT).

#### 8. Prochaine réunion

31/10/2024 à 18h30

Fin de la réunion : 21h20